

**COMPTE RENDU ET DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT REMY DES MONTS du 16 juin 2016**

L'an deux mil seize, le seize juin à 20 heures, le conseil municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué en date du huit juin 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARTIER Maire.

Date de convocation : 08/06/2016	Présents : M. CHARTIER Philippe, Maire, Mmes : CORBIN Elisabeth, Fanny GISSELERE
Date d'affichage : 17/06/2016	MM : COLLIN Eric, JUGLET Arnaud, LALOI Jacky, LECUREUR Hubert, MURAIL Gilles, PAYSAN David, YVON Rémy, PERRIN Geoffrey.
Nombre de conseillers En exercice : 15	Absent excusé(s) : MME LETOURNEUR Charlotte a donné procuration à Gilles MURAIL, MME RICHARD Sabrina a donné procuration à Fanny GISSELERE. MM : RUEL Thierry
Présents : 11	Absent : Isabelle GOULETTE
2 procurations	A été nommée secrétaire : Rémy YVON Secrétaire administrative Catherine HARDOUIN GILOUPPE

Le compte rendu de la réunion de conseil du 28 avril 2016 est approuvé à l'unanimité avec l'observation de Gilles MURAIL suivante : dél 2016-35 : dernière phrase : les suppléants peuvent remplacer tout titulaire.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Démission adjoint- Décision de suppression ou de remplacement d'un adjoint.
- ✓ Avis schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) fusion des communautés de communes Maine 301 du Pays Marollais et du Saosnois.
- ✓ Inscriptions dotations de l'état
- ✓ Vente du camion Citroën C 25
- ✓ Fenêtres et porte garderie Montgrignon et Etage Ecole rue des chanvriers- étude devis
- ✓ Portes Eglise : convention de souscription
- ✓ Drapeaux façade mairie
- ✓ Questions diverses

.....

Délibération 2016 – 37A	DEMISSION ADJOINT/ MAINTIEN OU SUPPRESSION DU POSTE DE 4ème ADJOINT
------------------------------------	--

Par lettre du 09 avril 2016, Monsieur Eric COLLIN informait Madame la Préfète de sa démission de ses fonctions de deuxième adjoint de la commune de St Rémy des Monts.
Madame la Préfète a, par lettre du 12 mai 2016 accepté cette démission.

Le nouveau tableau des Adjoints s'établit donc ainsi :

- Monsieur Rémy YVON, premier adjoint
- Monsieur Hubert LECUREUR, second adjoint
- Madame Elisabeth CORBIN, troisième adjoint

Le poste de quatrième adjoint devient dès lors vacant. Le conseil municipal après vote est alors libre de le remplacer ou supprimer le poste de quatrième adjoint.

Le conseil, après vote comme suit, décide de maintenir le poste de quatrième adjoint conformément aux dispositions de la délibération 2014-33 en date du 28 mars 2014 fixant les indemnités des adjoints, soit 8.25% de l'indice 1015,

Nombre de votants : 13
Nombre de pour : 10
Nombre de contre : 02
Nombre de blancs : 01

Délibération 2016 – 37B	ELECTION 4 ème ADJOINT
------------------------------------	-------------------------------

Considérant la délibération 2016-37A

L'élection du nouvel adjoint doit avoir lieu conformément aux articles L. 2122-7 et suivants du CGCT.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Messieurs Gilles MURAIL et David PAYSAN présentent leur candidature au poste de quatrième adjoint

Élection du quatrième adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	13
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	00
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	13
e. Majorité absolue	07

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Gilles MURAIL	04	QUATRE
David PAYSAN	09	NEUF
.....

Ayant obtenu la majorité absolue, **Monsieur David PAYSAN** est proclamé quatrième adjoint et est immédiatement installé.

Le nouveau tableau des Adjoints s'établit donc ainsi :

Monsieur Rémy YVON, premier adjoint

Monsieur Hubert LECUREUR, second adjoint

Madame Elisabeth CORBIN, troisième adjoint

Monsieur David PAYSAN, quatrième adjoint

Signature de M David PAYSAN

Délibération 2016 –38	DELEGUE AU SYNDICAT DU PERCHE SUD –REPLACEMENT DE M. COLLIN TITULAIRE
------------------------------	--

M. Eric COLLIN informe le maire qu'il ne pourra plus assurer sa présence en tant que délégué titulaire au Syndicat du Perche Sud comme l'actait la délibération 2014-36 du 09 avril 2014

Le conseil procède à l'élection d'un nouveau titulaire comme suit :

Liste du candidat titulaire : Geoffrey PERRIN

13 votants

13 exprimés

Majorité absolue : 07

A obtenu au 1^{er} tour

Geoffrey PERRIN : 13 voix, et **a été désigné titulaire**

Coordonnées : 18 rue de la Bussonnerie 72600 ST REMY DES MONTS - 06.17.23.13.21-

Conformément à cette même délibération Philippe CHARTIER conserve son poste de suppléant.

Délibération 2016 –39	AVIS SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES MAINE 301 DU PAYS MAROLLAIS ET DU SAOSNOIS.
------------------------------	--

Dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), chaque projet de fusion fait l'objet d'un arrêté préfectoral de projet de périmètres qui doit être soumis pour avis aux conseils communautaires des EPCI concernés et pour accord aux conseils municipaux des communes membres de ces mêmes EPCI ;

Au vu des résultats de cette consultation, la fusion des communautés de communes Maine 301, du Pays Marollais et du Saosnois sera définitivement prononcée, au plus tard le 31 décembre 2016, par un nouvel arrêté préfectoral qui fixera le nom, le siège, les compétences du nouvel établissement ainsi que le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire. Un accord devra être intervenu entre les collectivités concernées. A défaut, Madame la Préfète arrêtera d'office ces éléments.

Après avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral n° DIRCOL 2016-0110 du 18 avril 2016 portant projet de périmètre relatif à la fusion des communautés de communes Maine 301, du Pays Marollais et du Saosnois, arrêté le 3 mars 2016.

Le conseil après en délibéré par 12 voix pour, 01 abstention, émet un avis favorable au projet de fusion des Communautés de Communes Maine 301. du Pays Marollais et du Saosnois.

Délibération 2016 –40	VENTE DU CAMION CITROEN C25
------------------------------	------------------------------------

Suite à l'appel d'offres lancé pour la vente du camion CITROEN C25 CV10 de 1987/16/01 – 211 380 kms, et après ouverture des plis,

Considérant les 2 offres reçues (300€ et 800€),

Considérant que l'offre présentée par Mme PAYSAN est la plus élevée à 800 €,

Après délibération à l'unanimité des membres ayant pris part au vote, le conseil autorise le maire à émettre le titre de recette correspondant.

Cette cession fera l'objet d'une délibération comptable technique qui apparaîtra au compte administratif 2016.

DOTATIONS

Le maire fait part au conseil des dotations notifiées après vote du budget. Ces dotations feront l'objet d'une décision modificative n°01

74121 : dotation de solidarité rurale (prévu 12 000€) = 13 585€ = + 1 585€

74127 : dotation nationale de péréquation (prévu 10 000€) = 11 228€ = + 1 228€

7325 : FPIC (fond national péréquation des recettes intercommunales) (prévu 13 000€) = 13 683€ = + 683€

Délibération 2016 –41	FENETRES ET PORTE GARDERIE MONTGRIGNON ET ETAGE ECOLE RUE DES CHANVRIERS
------------------------------	---

Considérant les inscriptions budgétaires 2016 en investissement,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les devis reçus pour le remplacement des 3 fenêtres de l'étage des écoles rue des chanvriers et d'une porte et de 4 fenêtres à la garderie.

Il y a lieu de délibérer sur le choix de l'entreprise :

- ❖ Anthony GUILHEMRE propose des fournitures en PVC blanc ou beige selon le site pour un montant total de 8 194€ H.T. (1 845€ écoles rue des chanvriers, 6 349€ garderie)
- ❖ Sarl COULEUR et Métal propose des fournitures alu rhal 3004 pour la garderie au montant de 14 402.32€ HT (école + garderie). Une demande de prix a été sollicitée pour une fourniture PVC mais l'entreprise n'a pas donné suite.
- ❖ Deux autres entreprises ont été contactées mais n'ont pas répondu.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE d'accepter le devis de M. Anthony GUILHERME pour un montant de **8 194€ HT**

- APPROUVE le plan de financement et charge le maire d'ajuster les crédits inscrits en fonction de ces montants en décision modificative n°02.

Délibération 2016 –42	EGLISE RESTAURATION DES PORTES
------------------------------	---------------------------------------

Considérant les inscriptions budgétaires 2016 en investissement pour la restauration des portes de l'église, Monsieur le Maire expose au conseil

- ⇒ L'avis favorable émis par le CAUE du 29 avril 2016 pour présentation du dossier au conseil départemental de la Sarthe (subvention attendue 2 234€) avec les devis présentés précédemment de :
- l'entreprise LELIEVRE pour la menuiserie et la peinture d'un montant de **8 166.40€ H.T**
 - l'entreprise Alexandre PATRY pour la maçonnerie d'un montant de **769.49€ HT.**

Soit au total : 8 935.89€ H.T.

Le conseil à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement et charge le maire d'ajuster les crédits inscrits en fonction de ces montants en décision modificative n°02.

Délibération 2016 –43**ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE – RESTAURATION PORTES EGLISE**

Considérant la délibération 2016-42 de ce jour portant sur la restauration des portes de l'église, le maire expose au conseil la possibilité de solliciter des aides financières complémentaires auprès de la Fondation du Patrimoine, si la commune récolte 5 % du montant des travaux par le biais de souscriptions publiques (soit minimum 450€).

Ces souscriptions sont recueillies auprès des particuliers, commerçants artisans, associations...et sont défiscalisées.

Cette condition remplie, et après avis de la BDF (bâtiments de France) la fondation reverse

- le montant des souscriptions déduction faite de 6% de frais de gestion
- 5% du montant des travaux.

L'annonce de ces souscriptions serait assurée par la presse, le bulletin municipal, le site internet, une distribution de flyer, lors des messes célébrées aux environs.

Si les souscriptions n'aboutissent pas à 5% des travaux estimés à 8 936€, les dons sont affectés à d'autres projet de sauvegarde du patrimoine (ou éventuellement reportés si la commune envisage d'autres projets avec souscriptions).

Le conseil après en avoir délibéré et vote : **08 voix pour et 05 abstentions,**

- ✓ ACCEPTE l'organisation par la Fondation du Patrimoine d'une souscription publique pour la restauration des portes de l'église
- ✓ AUTORISE le Maire à signer le dossier préalable au lancement d'une campagne de mécénat populaire ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2016 –44**DRAPEAUX FAÇADE MAIRIE**

Considérant les inscriptions budgétaires 2016 en investissement pour l'acquisition de drapeaux français, Monsieur le Maire expose au conseil les différents devis et mode d'implantation proposés.

Considérant l'espace nécessaire entre de grands mats et la profondeur nécessaire à leur implantation cette solution est écartée après vote : 11 voix pour et 2 contre.

Il est donc proposé de statuer sur l'acquisition d'un kit complet comprenant 3 mâts de 2 m avec système anti roulement, une fixation murale 3 places (drapeau Français, Européen, Régional) pour un montant de **357.98€ H.T** (429.58€ TTC)

Le conseil, à l'unanimité, charge le maire de signer le devis avec la société MANUFACTURE DES DRAPEAUX UNIC SA sise BP 99 26103 ROMANS CEDEX pour le montant précisé ci-dessus.

Délibération 2016 –45 VOIRIE –INSCRIPTION BUDGETAIRE LA TALLERIE

A l'occasion de la réfection de sa cour, le propriétaire de la parcelle cadastrée A 755 la Tallerie, sollicite la réalisation d'enrobé sur la bande communale qui relie sa parcelle à la voirie.

La commune étant propriétaire de cette réserve d'utilité publique en vue d'un éventuel élargissement de la voie lors du projet d'extension d'une zone d'habitation sur Origny le Roux,

Considérant que ce projet est maintenant abandonné,

Considérant que la partie communale est concernée entre la parcelle A 728 et A 755,

Considérant que l'intervention était prévue le lundi 14 et 15 juin

Compte tenu des reports de travaux annuels annoncés au demandeur,

Compte tenu de la nécessité de stabiliser les extrémités de la structure d'enrobés au-delà de la parcelle A 755, ce qui représente une superficie totale de 57m²,

Une réunion des adjoints a statué semaine 22 pour la prise en charge de ces travaux d'enrobés,
soit 2 055.44€ H.T

Le conseil en prend acte et charge la mairie d'imputer cette facture en investissement en décision modificative n°02.

LOGO COMMUNAL

Afin de se doter d'un logo et identifier la commune sur ses différents outils de communication (bulletin municipal, enveloppe, courriers, cartes, site internet, véhicules communaux...).

Le maire présente au conseil une première proposition conçue par la société 7 SEPT PUBLICITE.

Considérant que cette première ébauche ne représente pas réellement la commune, de nouvelles compositions seront sollicitées auprès des prestataires locaux.

Délibération 2016 –46 DECISION MODIFICATIVE N°2

Considérant les décisions prises lors de cette réunion, le conseil, à l'unanimité charge le maire de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Fonctionnement					Investissement						
Dépenses			Recettes			Dépenses			Recettes		
compte	montant		compte	montant		compte	montant		compte	montant	
			FPIC	7325	683 €	Achat camion	21571	-2 200 €			
			Dotations solidarité rurale	74121	1 585 €	Fenêtres écoles	2313	2 833 €			
			dotation nationale	74127	1 228 €	Eglise portes	2313	5 224 €			
			péréquation			Enrobé la tallerie	2315	2 467 €			
S/ totaux	0 €			3 496 €			8 324 €			0 €	
Section à Section	023	6 090 €				Dépenses imprévues	020	-2 234 €	Section à Section	021	6 090 €
Dépenses imprévues	022	-2 594 €				attente décision CG 2234 et souscriptions					
Totaux	3 496 €			3 496 €			6 090 €			6 090 €	

Délibération 2016 –47 RENOUELEMENT CONTRAT POUR VENTE TERRAIN LES OUCHES

ABATIR, agence immobilière sollicite le renouvellement d'un mandat pour le maintien sur leur site de vente des terrains hameau des ouches. Ce renouvellement autorise l'agence à implanter des panneaux publicitaires. Aucun contact ne s'étant manifesté depuis la signature du premier mandat, le conseil décide de ne pas donner suite à la demande de renouvellement. Les panneaux seront retirés.

INFORMATIONS DIVERSES**Commission voirie -collecteurs : Philippe CHARTIER- Arnaud JUGLET – Hubert LECUREUR**

Après s'être réunie le 27 mai 2016, la commission voirie a décidé de procéder aux travaux suivants : curage sur les Collecteurs de Belnoe et des chapelles pour environ 990 mètres linéaires. Ces travaux font l'objet d'un appel d'offres public.

Commission PLU plan local d'urbanisme :

La commission explorera la commune avec le bureau d'étude DEWAILLY, jeudi 23 juin 2016 à partir de 9h.

Communauté de Communes

Compétences voirie intercommunale : Philippe CHARTIER réunion de ce jour.

Monsieur le maire expose que la CDC a attribué le lot VOIRIE programme 2016 à l'entreprise TUFFOLUTTI sise à Sées. Pour la commune de St Rémy des Monts les travaux s'élèvent à 25 504.01€ pour 39 952.20 estimés.

Compétence Environnement : Philippe CHARTIER- David PAYSAN- réunion du 07 juin 2016.

La CDC prévoit le changement de 20 conteneurs en semi enterrés dans les communes hors porte à porte. Les plastiques et papier seront à déposer dans le même conteneurs. Seul les conteneurs à verres demeurent à usage unique.

Le marché du ramassage des ordures ménagères a été signé avec la société NCI du Mans (Sarthe).

Les barrières de la déchetterie vont être retirées (n'ont jamais été utilisées) et seront réutilisées sur un autre site.

Une plateforme des déchets verts va être aménagée : zone de stockage pour herbages

Dans le but d'éviter des frais de traitements de déchets, un projet de méthanisation chez un particulier est en cours (besoin de déchets de type gazon et banchages)

Une benne pour la collecte de pneus de voitures et moto va être organisée sur inscription 1 fois par an courant 2016. Pour l'instant réservé aux particuliers, la benne non complète pourrait être proposée aux agriculteurs.

Les dates seront communiquées sur le site internet et bulletin.

En ce qui concerne le SPANC, (assainissement non collectif) pour l'année 2015, deux foyers sur dix dossiers ont pu obtenir des aides de l'agence de l'eau.

Fin de la Séance à 22h45